

# CLASSES À AMÉNAGEMENTS D'HORAIRES MUSIQUE

## De la 2<sup>nd</sup> à la Terminale aux lycées Pontus de Tyard – Chalon-sur-Saône

Le **Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) du Grand Chalon** offre aux lycéens passionnés de musique un enseignement reconnu par le **Ministère de la Culture**, dans un cadre propice à l'excellence artistique et à l'épanouissement personnel.

## Des objectifs clairs, des diplômes reconnus

À l'issue de la formation, l'élève pourra obtenir ou entrer en :

- ✓ **Certificat d'Études Musicales (CEM)** – cursus amateur
- ✓ **Diplôme d'Études Musicales (DE)** – cursus professionnel (équivalent à l'E.A.T.)
- ✓ **Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)** – préparation aux concours des écoles supérieures de musique

## Un parcours adapté à vos ambitions

### Au Conservatoire :

3 à 7 heures hebdomadaires de musique et d'enseignements associés selon le niveau de l'élève.

### Au Lycée :

Les aménagements d'horaires sont proposés en partenariat avec le **Lycée Pontus de Tyard** (option musique en classe de 2<sup>nd</sup>, spécialité Arts Musique en 1<sup>ère</sup> et Terminale, internat disponible).

## Le Département Musique du CRR

Un enseignement d'excellence, reconnu au niveau national, porté par une équipe de 80 professeurs diplômés (CA, DE), enrichi par des musiciens accompagnateurs et animé par des projets ambitieux.

- **Spectacles** : participation aux projets de la **Saison pédagogique** et **Saison du Grand 8, Nuit des Conservatoires**, ...
- **Partenariat** : Scène Nationale – Espace des Arts
- **Master classes** et rencontres avec musiciens, compositeurs et artistes invités

## Comment intégrer le dispositif

Pour intégrer une **Classe à Aménagement d'Horaires Musique**, il faut transmettre un **dossier de candidature** (à télécharger sur le site du Conservatoire) avant la date limite **fixée au 4 avril 2026**.

- **Élèves extérieurs au CRR :**  
Audition obligatoire (horaires disponibles sur le site du Conservatoire, rubrique CHA).
- **Élèves déjà inscrits au CRR (année 2025/2026) :**  
Évaluation sur avis des professeurs (contrôle continu).

### Admission au lycée :

Après les tests, le Conservatoire propose une liste d'élèves aux lycées partenaires.

Si l'élève ne dépend pas du secteur scolaire du lycée Pontus de Tyard, une **demande de dérogation** est nécessaire :

- **Entrée en 2nde** : lors des vœux de lycée
- **Entrée en 1<sup>ère</sup> ou Terminale** : directement auprès du lycée

## Dates clés à retenir

**Auditions (nouveaux élèves / changement de discipline) :**

- **Semaine du 20 au 25 avril 2026** horaire et convocation envoyé par mail aux élèves

**Date limite de dépôt des dossiers :** 4 avril 2026

**Résultats des tests :** À partir du 11 mai 2026 (18h, sur le site)

**Décision d'affectation :** À partir du 2 juin 2026

## Contacts utiles

- **Conservatoire** : [myriam.duvernay@legrandchalon.fr](mailto:myriam.duvernay@legrandchalon.fr) – 03 85 42 42 65
- **Lycée Pontus de Tyard** : 03 85 46 85 40